



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 14 du 18 février 2022

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 18 février 2022 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 18 février 2022
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil des Actes Administratifs

n° 14 du 18 février 2022

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2022-15 du 18 février 2022 relatif aux élections municipales de Beaulieu-sur-Layon – état des candidatures 1^{er} tour

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- Arrêté DDT-CHV n°2022-3 du 14 février 2022 autorisant la démolition de logements à Jallais, commune de Beaupréau-en-Mauges

II - AUTRES

Néant

I - ARRÊTÉS



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté BRE N°2022-15

Élections municipales partielles intégrales
Commune de BEAULIEU SUR LAYON
Etat des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral BRE n°2022-09 du 20 janvier 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Beaulieu sur Layon et fixant les dates de dépôt des déclarations de candidatures en vue des élections municipales partielles intégrales ;

VU les récépissés définitifs délivrés aux candidats et têtes de liste ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'état des candidatures régulièrement enregistrées en vue du 1^{er} tour, le 6 mars 2022, des élections des conseillers municipaux et communautaires dans la commune de Beaulieu sur Layon est fixé conformément à l'annexe figurant au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune concernée, dans chaque bureau de vote de la commune le jour du scrutin et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à ANGERS, le 18 février 2022


Pierre ORY

Élections municipales partielles intégrales de BEAULIEU-SUR-LAYON
6 et 13 mars 2022

État des candidatures régulièrement enregistrées
en vue du 1^{er} tour de scrutin

Ordre issu du tirage au sort

1 – Liste « **AVANÇONS ENSEMBLE** »

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| - Mme COLLIN Romy | - Candidate au conseil communautaire |
| - M. ROBIN Mickaël | - Candidat au conseil communautaire |
| - Mme IZEM Sonia | - Candidate au conseil communautaire |
| - M. LHUMEAU Frédéric | |
| - Mme HUNTZINGER Julie | |
| - M. ROUILLARD Nicolas | |
| - Mme BERTIN Sonia | |
| - M. BREHERET Jean-Luc | |
| - Mme BOISSINOT Anne | |
| - M. BOURGEAU Anthony | |
| - Mme LIMAL Françoise | |
| - M. JARDIN Marc | |
| - Mme JOUET Christine | |
| - M. LHUSSIEZ Eric | |
| - Mme GIRONA Sophia | |

2 – Liste « **BEAULIEU EN CONFIANCE** »

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| - Mme CHAUVIN Martine | - Candidate au conseil communautaire |
| - M. PETIT Didier | - Candidat au conseil communautaire |
| - Mme SALMON Gwénaëlle | - Candidate au conseil communautaire |
| - M. SUAOU Yann | |
| - Mme BERTRAND Laure | |
| - M. GUEGNARD Jacques | |
| - Mme GAULTIER Sandra | |
| - M. ONILLON Daniel | |
| - Mme MARTINEAU Mélanie | |
| - M. POULAIN Xavier | |
| - Mme GESLIN Agnès | |
| - M. BERTRAND Mathieu | |
| - Mme NOEL Sandra | |
| - M. PROVOT Jean-Marc | |
| - Mme BEAUDOUIN Dominique | |
| - M. DUHAMEL William | |
| - Mme POUPLARD Magali | |

3 – Liste « **AGIR AUTREMENT POUR UN AVENIR EN COMMUN** »

- M. TRESMONTAN Paul
 - Mme LACHAPPE Anne
 - M. VEAUX Frédéric
 - Mme GALLARD Monique
 - M. BEJEAU Fabien
 - Mme BOUREZ Myrtille
 - M. CLEMENT Jean-Marc
 - Mme DE SOUSA Nathalie
 - M. TOUZE Yannick
 - Mme HUMBERT Ariane
 - M. BELLANGER Anthony
 - Mme FULCRAND Carole
 - M. CORNET Laurent
 - Mme GAULTIER Sandrine
 - M. ROULET Sébastien
- Candidat au conseil communautaire
 - Candidate au conseil communautaire
 - Candidat au conseil communautaire



Arrêté N°2022-003

**Autorisant la démolition de 17 logements locatifs sociaux
situés 1 rue du Général de Gaulle à Jallais – BEAUPREAU EN MAUGES**

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L443-14 et L443-15-1 relatifs aux cessions, aux transformations d'usage et aux démolitions d'éléments de patrimoine immobilier des organismes d'H.L.M.

Vu l'arrêté du 23 juillet 1987 relatif aux modalités de calcul et de reversement des aides de l'État pouvant donner lieu à remboursement.

Vu la circulaire interministérielle n° 98-96 du 22 octobre 1998 relative à la démolition de logements locatifs sociaux, à la programmation des logements PLA construction-démolition et au changement d'usage de logements sociaux.

Vu la circulaire interministérielle n° 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux.

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020, portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire.

Vu l'arrêté STS n°2021-12-01 en date du 21 décembre 2021, portant décision de subdélégation de signature en matière administrative.

Vu la délibération du comité d'engagement de la SA d'HLM Podeliha en date du 12 septembre 2019 actant la démolition de 17 logements locatifs sociaux.

Vu la demande de la SA d'HLM Podeliha en date du 13 octobre 2021 sollicitant une autorisation d'intention de démolir 17 logements locatifs sociaux sis 1 rue du Général de Gaulle à Jallais – BEAUPREAU EN MAUGES.

Vu l'avis favorable de M. le Maire de Beaupréau en Mauges en date du 2 décembre 2021.

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article premier

La SA d'HLM Podeliha est autorisée à démolir 17 logements locatifs sociaux situés 1 rue du Général de Gaulle à Jallais – BEAUPREAU EN MAUGES..

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif – 6 allée de l'Île Gloriette - BP 4211 – 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Préfecture du Maine-et-Loire et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, dont ampliation sera en outre adressée à :

- Monsieur le directeur général de la SA d'HLM Podeliha,
- Monsieur le Maire de Beaupréau en Mauges,
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Cholet

A Angers, le 14 FEV. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable du service construction habitat ville



Jean-Luc MARGAT